Envoyé en préfecture le 02/10/2018 Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le

ID: 059-215900176-20180927-DE18134-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance di : 27 septembre 2018 Convocation du : 19 septembre 2018 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESEBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS: Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. DUPONT

(38)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le

ID: 059-215900176-20180927-DE18134-DE

DE18.134

PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATIONS DE POSTES

Autorisation - Approbation

(382)

Afin de tenir compte des besoins de la Ville, il est proposé de procéder aux créations de postes suivantes :

CRÉATIONS

CATÉGORIE B

- 1 poste d'animateur à temps complet

CATÉGORIE C

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,

Bernard HAESEBROECK

luu

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille